
Procès-verbal de la cinquante-troisième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le jeudi 16 juin 2022 au Sportplex, salle polyvalente #1 à 13h30

PRÉSENCES :

↵	Alain Dubuc,	Beauharnois, administrateur siège n° 1
↵	Francis Laberge	Beauharnois, administrateur siège n° 2
↵	Eric Allard	Châteauguay, administrateur, siège n° 1
↵	Marie-Louise Kerneis	Châteauguay, administrateur, siège n° 2
↵	Éthier, Joëlle	Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
↵	Guindon, Emie	Directrice générale adjointe de la Régie

AUTRES PRÉSENCES :

Robidoux, Vanessa	Direction des finances, ville de Beauharnois
Loïc Lessard Paquette	Direction loisirs et événements, ville de Beauharnois
Diane Trahan	Directrice de la Vie citoyenne, ville de Châteauguay
Karl Sacha Langlois	Directeur général, ville de Châteauguay
Audrey Jacques	Cheffe division Communications, Ville Châteauguay
Dominic Gauthier	Direction des finances, Ville de Châteauguay
Réal Travers	RTSCMS
Thérèse Gaumont	Adjointe administrative, Régie

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-388 Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé :

- Adoption du 52^e procès-verbal;
- Dépôt des états-financiers 2020;
- Dépôt des états-financiers 2021;
- Nomination d'un vérificateur pour les états-financiers 2022-2023-2024;
- Quotes-parts d'ajustement pour l'année 2018;
- Quotes-parts d'ajustement pour l'année 2020;
- Assurances générales – contrats 2022-2023;
- Installation d'un monument au parc Bissonnette du CAE de la régie;
- Nouvel échéancier – complexe aquatique intérieur;

- Horaire des bains libres;
- Contribution financière approuvée par emplois d'été Canada
- Programmation de la Régie – Augmentation et fonctionnement;
- Liste du mouvement de personnel et embauches postes de soutien;
- Liste des dépenses passées au compte – 1^{er} avril au 31 mai inclusivement;
- Rapport des transactions enregistrées au budget 2022 du 1^{er} janvier au 31 mai 2022 inclusivement;
- Prochaine assemblée
- Varia;
- Période de questions;

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, 52^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE

2022-389

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinquante et unième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le jeudi 17 février 2022, tel que déposé.

ADOPTÉ.

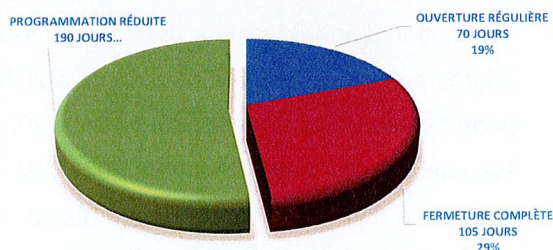
4. DÉPÔT DES ÉTATS-FINANCIERS 2020

Les États financiers audités par la firme BCGO ont été transmis à la directrice générale, lundi le 13 juin 2020.

La présentation a été faite aux membres du conseil lors de la dernière séance de travail, une copie officielle sera transmise au département financier de chacune des villes.

À noter que la Régie a enregistré un déficit en 2020 de 148 524,00 \$, dû à plusieurs éléments :

- Des pénalités liées aux déclarations de taxes 2017 tardives effectuées en 2021
- Des dépenses additionnelles pour assurer le rattrapage comptable avec BCGO et RCGT;
- Des frais d'assurances plus élevés qu'aux prévisions budgétaires;
- Des revenus moins élevés qu'aux prévisions budgétaires dû aux contraintes sanitaires de la pandémie mondiale



Important de noter que de nombreuses économies de fonctionnement ont permis de minimiser le déficit durant la période de crise.

De plus, une facture de 2 354 \$, sera adressée à la ville de Beauharnois pour couvrir le montant en souffrance de la quote-part pour l'année 2018 (facturations 2018 envoyées en fin d'année 2019 encore jamais enregistrées aux états-financiers.

DÉPÔT SEULEMENT.

5. DÉPÔT DES ÉTATS-FINANCIERS 2021

Les États financiers audités par la firme BCGO ont été transmis à la directrice générale, lundi le 13 juin 2022.

Madame Jocelyne Poirier et madame Geneviève Samson sont en ligne pour présenter les états financiers et répondre aux questions des administrateurs.

Une copie officielle sera transmise au département financier de chacune des villes.

À noter que la Régie a enregistré un excédent de fonctionnement de 9 351,00 \$ en 2021 et ce malgré la pandémie mondiale qui sévissait;

DÉPÔT SEULEMENT

6. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES ÉTATS-FINANCIERS 2022-2023-2024

Attendu que, l'offre de services professionnels pour la vérification des états financiers pour les exercices financiers 2022, 2023, 2024, au montant de 12 500,00 \$, par année, taxes de vente en sus, soumise par la firme BCG, de Vaudreuil-Dorion ;

2022-390

Attendu que, le tarif mentionné à l'offre de services professionnels est établi en considérant un Contexte d'audit de fin d'année normal et que la Régie reprend ses activités;

Attendu que, si des travaux comptables sont nécessaires, ils seront effectués à un tarif horaire de 125\$ (selon la complexité des travaux, les taux horaires varient de 75\$ à 215\$).

Attendu que, cette firme comptable agit à titre de vérificateur externe des états-financiers depuis 2018 et connaît bien le dossier de rattrapage comptable de la Régie;

Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Marie-Louise Kerneis et résolu à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) de nommer la firme BCGO, à titre de vérificateur externe de la Régie pour les exercices financiers 2022-2023 et 2024 et de permettre à la directrice générale de signer l'offre de services professionnels soumise par celle-ci.

ADOPTÉ.

7. QUOTES-PARTS D'AJUSTEMENT POUR L'ANNÉE 2018

Attendu qu'un déficit de fonctionnement a été enregistré pour l'année 2018 au montant de 2 354, 00 \$ directement lié à la ville de Beauharnois;

2022-391

Attendu que, pour éponger ce déficit, la ville de Beauharnois devra verser une quote- part d'ajustement en 2022;

Il est proposé par Francis Laberge, appuyé de Marie-Louise Kerneis et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale d'adresser une nouvelle facturation de 2 354,00 \$ à la ville de Beauharnois

ADOPTÉ

8. QUOTES-PARTS D'AJUSTEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Attendu qu'un déficit de fonctionnement a été enregistré pour l'année 2020 au montant de 248 524,00 \$;

2022-392

Attendu que pour éponger ce déficit, les villes participantes, Beauharnois (21,12%) et Châteauguay (78,88%), devront verser une quote-part d'ajustement en 2022, selon le décret numéro 1214-2019.

Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Francis Laberge et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale d'adresser une nouvelle facturation de 31 368,27 \$ à la ville de Beauharnois et de 117 155,73 \$ à la ville de Châteauguay pour la somme totale de 148 524,00 \$.

ADOPTÉ

9. AVENANT AU CONTRAT - MODIFICATION DU 2^e APPEL D'OFFRES

2022-393

Considérant les recommandations formulées dans le rapport d'analyse produit par la firme mandatée par la Régie dans le cadre du processus d'appel d'offres public effectué pour retenir les services d'une firme spécialisée pour les assurances de dommages de la Régie pour la période de 2022-2023;

Attendu que les couvertures visées sont : assurance des biens, assurance bris des équipements, assurance contre les délits, assurance responsabilité civile primaire, assurance responsabilité civile complémentaire et excédentaire, assurance responsabilité municipale et assurance frais de justice;

Attendu que la seule soumission déposée, soit celle de la firme BFL Canada est conforme aux exigences et conditions des documents d'appel d'offres ;

Attendu que la firme BFL Canada terminera son mandat en 2023 lié aux exigences et conditions des documents d'appel d'offres, la Régie procédera à un nouvel appel d'offre en partenariat avec les villes participantes pour permettre l'accès à des offres de l'UMQ ;

Il est proposé par Francis Laberge, appuyé de Marie-Louise Kerneis et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'assurances générales à la firme BFL Canada au montant de 107 763,34 \$, taxes incluses et de permettre à la directrice générale de payer cette facture (#526963). La date d'entrée en vigueur des couvertures est établie au 1^{er} mai 2022 et le contrat est d'une durée d'un an.

ADOPTÉ.

10. INSTALLATION D'UN MONUMENT AU PARC BISSONNETTE DU CAE DE LA RÉGIE

2022-394

Attendu que la ville de Beauharnois désire installer un monument commémoratif dans le Parc Bissonnette de la Régie en souvenir de Maïke Poissant ;

Attendu que cette initiative était désirée depuis plusieurs années et ce avant le transfert du terrain à la Régie ;

Attendu que la ville de Beauharnois assumera, à son entière charge, les coûts et les ressources nécessaires à l'installation et l'entretien du monument ;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité de permettre à la ville de Beauharnois et son équipe d'assurer l'installation du monument commémoratif sur le terrain du parc Bissonnette et ce dès que désiré.

ADOPTÉ.

11. NOUVEL ÉCHÉANCIER – COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR

- Dépôt du rapport en date du 6 juin 2022 ;
- Ouverture des soumissions le 14 juin 14h05 ;
- Présentation des recommandations des professionnels le 16 juin 2022

12. HORAIRE DES BAINS LIBRES

2022-395

Attendu que, la directrice générale dépose l'horaire des bains libres pour la saison 2022 au complexe aquatique extérieur ;

Attendu qu'une, discussion a déjà eu lieu lors d'une séance de travail avec les administrateurs quant aux contraintes de main-d'œuvre et la proposition de service ;

Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Francis Laberge et résolu à l'unanimité, d'appliquer l'horaire des bains libres pour la prochaine saison 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE.

13. CONTRIBUTION FINANCIÈRE APPROUVÉE PAR EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

2022-396

Attendu que la Régie a déposé une demande d'aide financière au programme d'aide EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA pour soutenir les coûts d'opération et l'embauche des nouveaux employés du Complexe aquatique pour la saison estivale 2022;

Attendu que la Régie a obtenu une réponse favorable d'un soutien financier au montant de 11 758,00 \$;

Il est proposé par Francis Laberge, appuyé de Alain Dubuc et résolu à l'unanimité de permettre à la Régie de remplir les documents nécessaires pour assurer le suivi dans le dossier EEC 2022

ADOPTÉ.

14. PROGRAMMATION DE LA RÉGIE – TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT

14.1 CARTES DE MEMBRES

2022-397

Attendu qu'à la suite d'une première année difficile d'implantation des cartes de membre de la Régie ;

Attendu que, la logistique et la prise en charge de création des cartes de membres ont été lourdes, coûteuses et incompatibles avec la structure en place ;

Attendu que, la directrice générale fait la recommandation de retirer la création des cartes de membres pour assurer un meilleur service à la clientèle ;

Attendu qu'un frais administratif au coût d'inscription (4% pour les résidents et 8% pour les non-résidents) serait imposé pour assurer l'atteinte du revenu budgété ;

Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Francis Laberge et résolu à l'unanimité de retirer des procédures la création de cartes de membres dès l'automne 2022.

ADOPTÉ.

14.2 AUGMENTATION TARIFAIRE ET ABONNEMENT

2022-398

Attendu que, la Régie prévoit augmenter de 2 % la grille tarifaire des locations et les tarifs d'inscription aux activités dès septembre 2022 ;

Attendu que, les tarifs de la piste d'entraînement seront adaptés à la réalité des heures d'ouverture dès maintenant ;

Attendu que, la durée des abonnements de la piste d'entraînement s'adaptera à la réalité de la clientèle ciblée par la Régie durant les dernières années ;

Il est proposé par Marie-Louise Kerneis, appuyé de Francis Laberge et résolu à l'unanimité, d'appliquer 2% d'augmentation à la grille tarifaire de location ainsi qu'aux frais d'inscription et d'implanter le nouveau mode de fonctionnement d'abonnement saisonnier de la piste d'entraînement et sa nouvelle tarification et ce tel que déposé.

ADOPTÉ.

15. LISTE DU MOUVEMENT DE PERSONNEL ET EMBAUCHES POSTES DE SOUTIEN

2022-399

Attendu que la directrice générale était autorisée à signer les contrats d'embauche des employés nécessaires au bon maintien des opérations du Sportplex et du complexe aquatique extérieure pour la saison estivale à venir ;

Attendu que, les mouvements de main-d'œuvre liés aux deux infrastructures correspondent au budget et à l'échelle salariale déjà votés ;

Attendu que, la directrice générale dépose la liste du mouvement de personnel et les contrats des dernières embauches depuis la dernière séance du conseil de février dernier ;

Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Francis Laberge et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale de signer les contrats d'embauche et ce tel que déposé.

ADOPTÉ.

16. LISTE DES DÉPENSES PASSÉES AU COMPTE – 1^{ER} AVRIL AU 31 MAI INCLUSIVEMENT

La directrice générale dépose la liste des dépenses

DÉPÔT SEULEMENT

17. RAPPORT DE TRANSACTIONS ENREGISTRÉES AU BUDGET 2022 DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI 2022 INCLUSIVEMENT

La directrice générale dépose son rapport

DÉPÔT SEULEMENT.

18. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 18 août 2022, à 13h30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay

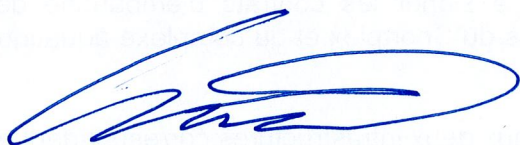
19. VARIA

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE LA RENCONTRE

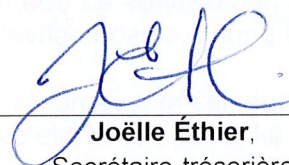
Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé par Francis Laberge et résolu unanimement de clore la séance;

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14h05



Éric Allard

Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,

Secrétaire-trésorière